

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 24 septembre 2008

Projet de loi

établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2009 (D 3 70)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 54, 56, 80, 81, 82, 83, 96, 97 et 117 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993,
décrète ce qui suit :

Chapitre I Contributions publiques

Art. 1 Perception des impôts

Le Conseil d'Etat perçoit les impôts conformément aux lois en vigueur.

Art. 2 Perception des centimes additionnels

Il est perçu en 2009, au profit de l'Etat, les centimes additionnels prévus au chapitre II de la présente loi.

Chapitre II Centimes additionnels

Art. 3 Personnes physiques

¹ Il est perçu 47,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

² En application de la loi (sous réserve de son adoption) ouvrant un crédit quadriennal (2008-2011) de 453 073 647 F destiné à financer l'aide et les soins à domicile, il est perçu, en 2009, 1 centime additionnel supplémentaire, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Art. 4 Personnes morales

Il est perçu :

- a) 88,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales;
- b) 77,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales;
- c) 1 centime additionnel, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales au titre de financement pour le capital de dotation de l'Etat de Genève en faveur de la Fondation pour la halle 6, conformément à la loi n° 8312, du 27 octobre 2000, converti en capital-actions de la société Palexpo SA, en vertu de la loi sur le Palais des expositions de Genève, du 16 novembre 2007.

Art. 5 Successions et enregistrement

Il est perçu :

- a) pour les successions ouvertes après le 31 décembre 2008, 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus aux articles 19 à 21 de la loi sur les droits de succession, du 26 novembre 1960; les successions ouvertes avant le 1^{er} janvier 2009 restent soumises aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année du décès;
- b) 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus dans la loi sur les droits d'enregistrement, du 9 octobre 1969, à l'exception des amendes. Les actes enregistrés avant le 1^{er} janvier 2009 restent soumis aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année de leur enregistrement.

Chapitre III Budget administratif

Art. 6 Budget administratif

Le budget administratif de l'Etat de Genève pour 2009 est annexé à la présente loi.

Art. 7 Fonctionnement

¹ Les charges s'élèvent à 7 629 089 997 F et les revenus à 7 697 237 202 F hors imputations internes et subventions redistribuées.

² L'excédent de revenus s'élève à 68 147 205 F et l'excédent de charges à 7 853 631 F avant dotations et dissolutions de provisions.

Art. 8 Investissements

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 687 386 218 F et les recettes à 179 071 812 F.

² Les investissements nets s'élèvent à 508 314 406 F avec les locations financement et à 611 605 651 F hors locations financement.

Chapitre IV Dérogations

Art. 9 Cas d'urgence pour une dépense nouvelle

A titre exceptionnel, si des circonstances particulières empêchent absolument le Conseil d'Etat de consulter le Grand Conseil avant d'engager une dépense nouvelle, le gouvernement doit immédiatement, après avoir engagé la dépense, transmettre au Grand Conseil un projet de loi la sanctionnant.

Chapitre V Emprunts

Art. 10 Emprunts

¹ Pour assurer l'exécution du budget administratif, le Conseil d'Etat est autorisé à émettre des emprunts en 2009, au nom de l'Etat de Genève.

² Le Conseil d'Etat peut, en outre, renouveler en 2009 les emprunts venant à échéance ou remboursés par anticipation.

³ Le Conseil d'Etat peut, par ailleurs, effectuer les emprunts nécessaires à l'exécution de la loi n° 8194 du 19 mai 2000 relative à la Banque cantonale de Genève et à la Fondation de valorisation pour assurer les avances de trésorerie et les remboursements des pertes sur réalisations d'actifs.

Chapitre VI Garantie de l'Etat

Art. 11 Facturation

La rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est fixée pour l'année 2009 à 0,125 % pour l'ensemble des entités concernées sous réserve du taux de la Banque cantonale de Genève et de la Fondation de valorisation fixé à 0,081%.

Le détail de la rémunération des engagements de pied du bilan de l'Etat est le suivant :

Transports publics genevois (TPG)	0,125%
Fondation de l'Ecole internationale de Genève	0,125%
Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement (IHEID)	0,125%
Banque cantonale de Genève (BCGe)	0,081%
Fondation de valorisation	0,081%
Fondation Cité universitaire	0,125%
Haute école de travail social	0,125%
Fondation des parkings	0,125%
Fondation des parkings (Etoile)	0,125%
Fondation des parkings (Sous-Moulin)	0,125%
Fondation des parkings (Genève-Plage)	0,125%
Fondation des parkings (Alpes)	0,125%
Palexpo SA	0,125%
Fondation de l'expression associative	0,125%

La liste des engagements ci-dessus peut évoluer en cours d'exercice en fonction des engagements décidés par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil.

Chapitre VII Dispositions finales

Art. 12 Référendum

Selon les articles 53 et 54 de la Constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, l'article 10 (emprunts) est soumis au dé lai référendaire de 40 jours.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

Projet de budget administratif 2009

en CHF

	<u>Projet de budget 2009</u>	<u>Budget 2008</u>	<u>Compte 2007</u>
Fonctionnement			
Revenus (Hors imputations internes et subventions à redistribuer)	7'697'237'202	7'202'837'346	7'719'208'861.86
Charges (Hors imputations internes et subventions à redistribuer)	7'629'089'997	7'150'253'717	6'933'126'089.03
Résultat net	68'147'205	52'583'629	786'082'772.83
Résultat net hors provisions	-7'853'631	-140'766'204	743'275'426.84
Investissement			
Recettes (Hors imputations internes)	179'071'812	57'183'6954	238'925'316.90
Dépenses (Hors imputations internes)	687'386'218	625'339'090	624'345'403.29
Investissements nets	508'314'406	53'502'136	385'420'086.39



**Projet de budget 2009
de la République
et canton de Genève**

Exposé des motifs du Conseil d'Etat

Sommaire

Un budget sous contraintes	p. 3
Le concept de "budget 2008 révisé"	p. 9
La conjoncture en Suisse et à Genève	p. 13
Progression modérée des recettes fiscales	p. 19
Niveau élevé des investissements	p. 27
Croissance des charges plafonnée à 2%	p. 33
Fondation de valorisation des actifs BCGE	p. 41
Les priorités pour 2009	p. 45

Un budget sous contraintes

Mesdames et Messieurs les députés,

Le budget 2009 repose sur l'appréciation globale que fait le Conseil d'Etat de la situation présente de notre canton et de son avenir dans le cadre de l'agglomération transfrontalière.

Chacun a encore à l'esprit les déboires subis par notre canton durant les années 1990. L'économie a alors connu une véritable crise structurelle, allant bien au-delà des aléas conjoncturels qui, par essence, se traduisent par des périodes où la croissance affiche plus ou moins de vigueur. Rien de tel durant la précédente décennie, marquée entre autres par la crise immobilière, des fusions et rationalisations dans le domaine bancaire, la disparition de certains secteurs industriels et l'effondrement du secteur de la construction.

Notre canton a surmonté cette crise structurelle et, dès 1998, l'économie genevoise a montré les signes d'une belle santé retrouvée. Cet essor a été, il est vrai, provisoirement brisé par une conjonction de facteurs négatifs au niveau international (crise financière, guerre en Irak, SRAS, etc.). Mais il a repris dès 2004 de façon impressionnante, pour se poursuivre finalement jusqu'à la fin du premier semestre 2008, l'année qui a suivi l'éclatement de la crise financière des *subprimes*.

Notre Conseil est très conscient du fait que le second semestre 2008, comme, vraisemblablement, les années 2009 et 2010, se traduiront par une croissance nettement ralentie. Mais la robustesse de l'économie suisse et, en particulier, celle de l'économie genevoise démontre que sur un plan structurel, le potentiel reste considérable. Les secteurs moteurs de notre économie se sont consolidés et redéployés : l'horlogerie a conquis les marchés des pays émergents et battu cette année encore de nombreux records; les activités de niche des sociétés pharmaceutiques ont un bel avenir devant elles. Moins connue mais non moins importante est la place centrale prise par Genève dans le commerce des matières premières, qui fait de notre cité l'une des capitales mondiales du négoce. Cette activité a entraîné un très fort développement de l'activité bancaire en lien avec le financement des opérations de négoce. Genève, enfin, reste un haut lieu de la gestion de fortune, et rien n'indique un déclin de cette activité dans un proche avenir.

Les pouvoirs publics doivent garantir les conditions-cadres nécessaires à un développement harmonieux du canton et de l'agglomération transfrontalière. Or, force est de constater que, dans certains domaines, l'Etat a pris du retard sur le développement organique de Genève. C'est notamment le cas dans le domaine des transports et des bâtiments scolaires. Il convient de combler rapidement ce retard.

Plus généralement, le Conseil d'Etat tient à réaffirmer l'importance de certaines conditions-cadres pour le maintien et le développement d'une économie haut de gamme, assurant à la majorité des résidents un niveau de vie confortable. Sans les accords de libre-circulation avec l'Union européenne, jamais notre économie n'aurait pu réaliser les performances remarquables qui ont été les siennes ces dernières années. C'est dire l'importance des votations qui auront lieu en 2009.

Une économie comme la nôtre ne saurait non plus se passer d'un système scolaire performant - de l'école obligatoire jusqu'aux instituts universitaires les plus pointus, en passant par la formation professionnelle duale. Le développement permanent de ce système constitue aussi la meilleure manière de lutter au niveau

cantonal contre la croissance malheureuse des inégalités, et de conserver - sinon rétablir - la cohésion sociale.

D'autres prestations publiques jouent un rôle évident dans l'attractivité de Genève. Il en est ainsi de la qualité du réseau de soins, qui permet à tout résident, riche ou pauvre, d'avoir accès à des techniques de pointe dans le domaine médical. Enfin, chacun sait que la qualité de la vie qu'offre notre canton par rapport à des métropoles d'une toute autre dimension demeure un atout de taille pour la localisation de sociétés internationales dans notre canton.

Le Conseil d'Etat a également été attentif à la hausse très forte du prix de l'énergie. Il constate que, chaque fois que la croissance économique est vigoureuse dans les pays de l'OCDE, le prix du pétrole augmente de façon spectaculaire. Que ce soit pour des raisons environnementales ou économiques, nous ne pouvons plus ignorer que la croissance doit s'accompagner d'une forte réduction de la consommation d'énergie par habitant. Dans trente ans, celle-ci devra être deux fois moindre qu'aujourd'hui. Nous devons prendre aujourd'hui le virage vers la société à 2000 watts, parce que cette évolution prendra du temps, et que le temps perdu ne se rattrape jamais.

Tels sont les éléments globaux d'analyse sur lequel se fondent certains choix et prises de risques - mesurées, tout de même - que contient ce budget.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de lui faire bon accueil.

Contraintes et priorités du projet de budget

Le projet de budget 2009 qui vous est présenté par le Conseil d'Etat a été établi sous quatre fortes contraintes:

- Le **ralentissement de la croissance**, prédit par l'ensemble des organismes officiels et des instituts conjoncturels. Le taux de croissance du PIB suisse devrait être de l'ordre de 1,2%, à comparer avec les 3,1% de 2007 ou les 1,8% de 2008. Ce ralentissement a évidemment un impact direct sur les estimations des recettes fiscales.
- **L'adaptation au renchérissement** des déductions et des montants déterminants pour le calcul du rabais d'impôt pour les personnes physiques, **qui s'effectue tous les quatre ans**, et qui a pour les prévisions 2009 un impact sérieux, du fait d'une inflation plus forte que de coutume depuis la dernière indexation.
- La **baisse de recettes fiscales de 30 millions de francs**, découlant de la mise en œuvre au niveau cantonal des dispositions votées par le peuple suisse (avec l'appui du peuple genevois), réduisant l'imposition du dividende pour les investisseurs détenant au moins 10% des actions d'une entreprise (*votation du 24 février 2008*).
- L'impact sur la masse salariale d'une **inflation évaluée à 2,5%**, à laquelle s'ajoutent les effets de la décision d'introduire le **nouveau système de rémunération** et ceux de l'obligation de **verser de l'annuité du personnel administratif et technique le 1^{er} janvier**, date prévue par la loi, et non plus au 1^{er} juillet, comme ce fut le cas de 2006 à 2008.

Malgré ces contraintes, le Conseil d'Etat a le plaisir de vous présenter un projet de budget qui répond strictement aux critères que notre gouvernement s'est fixés:

- Le projet de budget prévoit un **niveau élevé des investissements**, afin de permettre la réalisation rapide des différents projets de lois votés par le parlement, et accompagner le développement de l'économie genevoise, dans des domaines clé, comme les transports, la formation ou la santé.
- Au chapitre du fonctionnement, il prévoit un **excédent de revenus de 68,1 millions de francs**. On rappellera à cet égard que les budgets sont difficilement comparables aux comptes, ces derniers intégrant des **correctifs sur les estimations des exercices antérieurs**, que le budget, par définition, n'inclut pas. Pour les exercices 2007 et 2008, ces correctifs s'élevaient à chaque fois à plus de 300 millions de francs. Il est probable que l'exercice 2009 bénéficiera encore d'un correctif positif, qui sera toutefois inférieur à ceux des années précédentes.
- Malgré l'inflation prévue, le projet de budget prévoit une **progression des charges de 1,99%** par rapport au budget 2008 révisé, respectant ainsi la stratégie définie par le Conseil d'Etat en début de législature, qui situe le plafond de l'augmentation des charges à 2% lorsque le dernier compte connu présente un excédent de revenus de fonctionnement permettant l'autofinancement des investissements. Les comptes 2006 et 2007 répondent à cette exigence et, en l'état actuel de nos informations, il devrait en être de même pour 2008. En 2009, l'ensemble des départements respecteront par ailleurs de manière conséquente les engagements pris en début de législature en matière d'évolution des dépenses et de maîtrise des effectifs de la fonction publique.
- Le respect du plafond de croissance des charges s'accompagne d'une **poursuite des réformes en cours**, qui ont toutes pour but d'améliorer l'efficacité des politiques publiques, la qualité du service aux usagers des services publics et des gains d'efficience dans la délivrance des prestations publiques.
- Enfin, et contrairement au budget 2008, le projet de budget 2009 intègre la quasi-totalité des modifications du mode de comptabilisation exigées par les **normes IPSAS**. Pour mémoire, l'adoption de ces normes se concrétise par une dégradation du résultat de fonctionnement de 183,7 millions de francs (*voir à ce propos les explications fournies par le Conseil d'Etat le 3 septembre dernier, dans le cadre de la présentation de la projection des comptes à fin 2008*).

Le concept de « budget 2008 révisé »

Lors de la présentation de la projection 2008, le 3 septembre dernier, le Conseil d'Etat a été amené à présenter un « budget 2008 révisé », qui n'est pas à confondre avec la projection 2008 proprement dite. Par budget 2008 révisé, le Conseil d'Etat entend le budget résultant de trois types de correctifs :

- a) les effets IPSAS sur les charges et revenus qui n'avaient pas encore pu être pris en compte lors du vote du budget;
- b) les effets sur les charge et les revenus consécutifs à la nouvelle évaluation des recettes fiscales;
- c) les effets sur les charges et les revenus résultant directement de la décision du Conseil d'Etat de faire passer le plafond de la croissance des charges de 1% à 2%, dès 2008 déjà, au vu des résultats remarquables de l'exercice 2007 (786 millions d'excédent de revenus).

Effet supplémentaire des normes IPSAS

Le budget 2008 incluait les **premières évaluations chiffrées** de l'impact de l'application des normes comptables IPSAS, soit 78,7 millions de charges et 16,6 millions de revenus supplémentaires, avec pour conséquence **une détérioration de 62,1 millions de francs** sur le compte de fonctionnement.

On rappellera que les effets des normes touchent à la présentation des états financiers et n'ont **pas de conséquences monétaires sur les dépenses et charges de l'Etat**. Ces normes doivent en revanche donner une image plus fidèle de la réalité économique.

Il s'agit par exemple de la valeur des actifs immobiliers de l'Etat, qui font l'objet d'une très importante réévaluation (11,2 milliards de francs, hors entités tierces rattachées à l'Etat), **ce qui a pour conséquence une augmentation des amortissements comptables auxquels l'Etat doit procéder**. Autre exemple, la mise à disposition de locaux par l'Etat à des établissements publics autonomes est comptabilisée sous forme de subventions non monétaires, compensées par un revenu non monétaire (locations-financement).

Il avait été précisé lors de la présentation du budget 2008 que la totalité des effets liés à l'application des normes IPSAS n'avaient pu être intégrés; il s'agit en particulier de la valeur des immeubles appartenant à l'Etat qui sont utilisés par les HUG et l'Université. Entre-temps, les travaux menés par le DCTI se sont poursuivis; ils auront des impacts importants sur les comptes et sont déjà pris en considération dans cette projection.

Ces différentes opérations liées à l'application des normes IPSAS et à la mise en œuvre de changements de méthodes d'évaluation pour les provisions aboutissent à un supplément de 263,2 millions de charges et 141,7 millions de revenus, **soit un effet négatif sur le revenu de 121,5 millions**.

L'impact connu à ce jour de l'introduction des normes IPSAS se solde donc par un accroissement de 342,0 millions de francs des charges et de 158,3 millions de francs des revenus, avec une détérioration du résultat de 183,7 millions.

Impact des nouvelles évaluations fiscales

Le compte 2007 a fait apparaître un écart de plus d'un milliard de francs entre les prévisions fiscales et le résultat des comptes. Si une certaine dose d'incertitude est inévitable pour les personnes morales, l'écart concernait cette fois tout autant les impôts sur les personnes physiques, réputés plus stables.

Cet écart est, certes, dû au fait que les prévisions des instituts conjoncturels étaient bien trop pessimistes. Mais d'autres facteurs, propres au système d'évaluation des recettes fiscales, étaient en cause. Ils tenaient en particulier à la méthode pour estimer l'impôt à la source pour l'année en cours, qui donnait des résultats complètement coupés de la réalité de la perception. Une série de petites améliorations ont été apportées, qui permettent d'espérer des prévisions un peu plus fiables.

L'avancement régulier de la taxation et les premières améliorations de la méthode d'estimation conduisent à une réévaluation des recettes d'environ 378 millions de francs avec, en contrepartie, une augmentation des versements aux communes frontalières de 6,8 millions par rapport à l'année en cours, ceci donc sans tenir compte donc des correctifs opérés sur les années antérieures et comptabilisés en 2008.

Impacts dus à des décisions politiques du Conseil d'Etat

Le résultat exceptionnel enregistré aux comptes de l'exercice 2007, faisant suite au bon résultat de l'année 2006, a conduit le Conseil d'Etat à **relever le plafond de la croissance des charges à 2%, contre 1% précédemment^[1]**. Ce nouveau plafond est conforme au principe énoncé dans l'introduction au premier plan de mesures du Conseil d'Etat, le 30 mars 2006, qui prévoit de plafonner l'augmentation des charges à 2% lorsque l'autofinancement des investissements est garanti. Le Conseil d'Etat a annoncé dans le cadre de la présentation des comptes que ce taux plafonné serait appliqué dès l'exercice 2008.

Les éléments pris en compte dans cette croissance des charges sont les suivants:

- Complément d'indexation des salaires de 0,9% (indexation conditionnée au résultat 2008), soit **27,4 millions de francs**.
- Coût de la mesure transitoire 2008 liée à l'introduction du 13^e salaire, soit **42 millions**.
- Demandes de dépassements de crédit décidées par le Conseil d'Etat - dont certaines déjà acceptés par la commission des finances - correspondant à des priorités clairement annoncées par le gouvernement, avec une répercussion nette sur le résultat de fonctionnement de **4,6 millions de francs** (9,7 millions de charges et 5,1 millions de revenus supplémentaires).

Ces dépassements de crédit adoptés par le Conseil d'Etat concernent en particulier:

- La mise à disposition de moyens supplémentaires dans le domaine de l'aménagement du territoire et aux études de mobilité qui lui sont liées. Ces moyens concernent au premier chef le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Des dépenses supplémentaires concernant le dossier de l'amiante dans les bâtiments de l'Etat. Il s'agit de travaux d'expertise, de mesures d'accompagnement et des aspects sanitaires.

^[1] Le calcul de la croissance des charges s'entend toujours hors Fondation de valorisation, effets IPSAS et impacts de la RPT.

- La mise en œuvre de l'initiative populaire sur les chiens d'attaque et autres chiens dangereux récemment acceptées par le peuple genevois.
- L'augmentation des moyens à disposition du Service du commerce, pour lui permettre d'accomplir ses missions légales. Ces moyens supplémentaires sont compensés par une augmentation des émoluments.

Tous ces éléments identifiés permettent d'établir un **budget 2008 révisé**. La mise à jour des charges et revenus initialement votés pour le budget 2008 aboutit à un résultat de fonctionnement (hors Fondation de valorisation) de **201,7 millions de francs**.

Du budget au "budget révisé"

<i>Millions de francs</i>	Charges	Revenus	Résultat
Comptes 2007 votés	6'874,0	7'508,8	634,9
Budget 2008 voté	7'027,4	7'060,8	33,4
Nouveaux impacts liés aux normes IPSAS	263,2	141,7	- 121,5
Impacts liés aux méthodes d'évaluation fiscale	6,8	378,2	+ 371,4
Impacts liés à des décisions politiques	86,7	5,1	- 81,6
Budget 2008 révisé *	7'384,2	7'585,9	201,7

*N'inclut pas les opérations relatives à la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE

La conjoncture en Suisse et à Genève

Chacun se rappelle que l'économie suisse, et genevoise en particulier, a connu une crise structurelle majeure pendant les années 1990, aggravée par une crise immobilière et financière. On se souvient aussi que Genève a retrouvé le chemin de la croissance en 1998, et de manière spectaculaire, avant qu'une série d'événements internationaux ne casse brutalement son essor en 2002 et 2003.

Depuis lors, l'économie suisse a poursuivi son redéploiement. Sa progression est régulière et d'un rythme supérieur aux pays de la zone euro. En 2004 et 2005, la variation du PIB en termes réels est de 2,5 %. Elle atteint 3,4% en 2006 et 3,3% en 2007.

Pour l'année 2008, on s'attend actuellement à une croissance comprise entre 1,8% et 2%, ce qui demeure pour la Suisse une performance très honorable. En effet, dans un contexte mondial morose et chahuté, où la crise financière des *subprimes* a eu un impact fort sur la croissance des pays de l'OCDE, le ralentissement constaté de l'économie suisse est encore modéré au début 2008 : + 3,0 % durant les trois premiers mois, + 2,3 % au deuxième trimestre.

Selon les indicateurs semestriels disponibles, l'économie genevoise fait preuve d'une résistance remarquable, et son fléchissement semble moins marqué qu'à l'échelon national.

Il n'en demeure pas moins que le ralentissement de l'économie mondiale ne restera vraisemblablement pas sans effet sur l'économie suisse. Les différents instituts conjoncturels prévoient actuellement une croissance comprise entre 1,3 et 1,8% pour 2009.

Le dynamisme de l'économie suisse au cours des cinq dernières années s'explique principalement par le développement des services financiers et des branches exportatrices, qui se sont adaptés aux conditions changeantes de l'économie mondiale, par une croissance soutenue des investissements en biens d'équipement, qui favorisent la modernisation et l'extension de l'appareil de production, par la libéralisation – l'ouverture – du marché du travail consécutivement à l'accord sur la libre circulation des personnes, qui a amélioré qualitativement et quantitativement l'offre de travail, et par un cours effectif du franc légèrement orienté à la baisse.

La crise des *subprimes* et son extension sur le marché financier concernent avant tout les activités bancaires situées à l'extérieur du pays, de sorte que le recul de la branche des services financiers est pour l'instant contenu (selon les chiffres entrant dans l'évolution du PIB, – 0,7 % en rythme annuel au deuxième trimestre 2008).

Si, malgré tout, le poids du secteur financier dans l'économie suisse constitue un facteur de risque plus important que dans d'autres pays, le redéploiement récent de l'économie suisse, ainsi que l'absence de bulle spéculative dans l'immobilier offrent des garanties de stabilité dans une phase d'évolution conjoncturelle négative.

Economie genevoise : bases plus solides

Traditionnellement considérée comme plus volatile que l'économie suisse, l'économie genevoise reste robuste dans cette phase de ralentissement. L'horlogerie et la chimie sont devenues les fleurons incontestés de l'industrie. Le commerce de gros, qui inclut la plupart des sièges d'entreprises multinationales, s'est renforcé, tout comme les activités financières qui se sont spécialisées et occupent, dans leur créneau respectif, les premières places du pays. Le secteur public international, qui constitue un puissant amortisseur conjoncturel, a encore gagné en importance. Les services aux entreprises ont pris de l'ampleur, tant par l'externalisation de certaines activités que par le développement de services à haute valeur ajoutée qui accompagnent les activités internationales de Genève, qu'elles soient publiques ou privées. Les secteurs dits de haute technologie et ceux à forte intensité de connaissances se sont développés.

L'économie genevoise semble s'être spécialisée dans des activités de « niches », moins exposées aux aléas de l'évolution de l'économie mondiale. Ses débouchés internationaux se sont également diversifiés, le poids de l'Asie s'accroissant au détriment de celui des Etats-Unis.

Dans le cadre de la présentation, le 3 septembre dernier, de la projection des comptes 2008, basée sur les résultats semestriels, nous avons déjà relevé un certain nombre d'indicateurs positifs que nous nous contentons de rappeler brièvement ici. La masse salariale du canton de Genève a progressé encore de 7,3 % en terme annuel au cours du premier semestre 2008; au deuxième trimestre, le ralentissement de sa croissance reste modéré. L'emploi progresse depuis quinze trimestres consécutifs à Genève et son augmentation atteint même, au deuxième trimestre 2008, une ampleur exceptionnelle (+ 4,1 %); à l'échelon national, sa hausse est nettement plus modérée (+ 2,4 %). Symétriquement, le chômage poursuit la baisse amorcée en 2005, mais avec un rythme qui tend à diminuer. Ainsi, sur le marché du travail, la situation est encore excellente.

Le commerce extérieur genevois reste florissant (+ 13,1 % au premier semestre), bénéficiant des exportations horlogères (46 % du total). C'est le commerce à destination de l'Asie, plus particulièrement de la Chine, qui soutient les exportations du canton. La croissance des exportations est actuellement plus marquée à Genève que dans l'ensemble du pays.

Dans les diverses branches qui font l'objet d'une observation conjoncturelle, la situation des affaires continue d'être bonne, mais en recul. L'essoufflement de la marche des affaires observée à l'échelon national depuis fin 2007 gagne maintenant l'industrie genevoise. La demande croît toujours, mais nettement moins vite que par le passé.

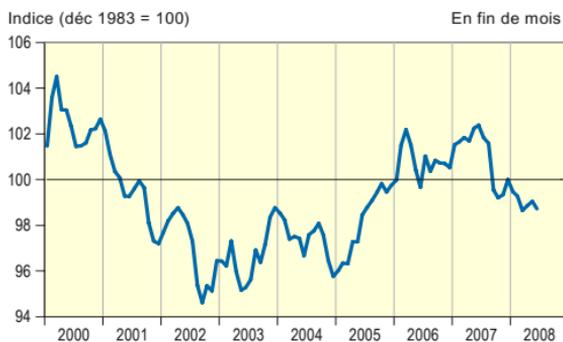
- Dans la construction, la situation des affaires s'améliore en 2008 par rapport aux années précédentes. Même moins favorable que lors des années précédentes, la marche des affaires des services immobiliers reste bonne.
- Dans le commerce de détail, le chiffre d'affaires est toujours en progression, en particulier dans les grands commerces, même si quelques signes de fléchissement sont maintenant perceptibles.
- Dans l'hôtellerie, les résultats record des années 2006 et 2007 ont encore été dépassés en début d'année. Le nombre de passagers de l'Aéroport international de Genève est en croissance continue depuis six ans et atteint des sommets au cours des deux derniers semestres.

A Genève, la hausse de l'indice des prix à la consommation atteint 3,2 % en glissement annuel à fin août (+ 0,0 % l'an dernier). Hors produits pétroliers, cette hausse est de 2,0 %. Contrairement à d'autres pays, les pressions inflationnistes restent donc faibles en Suisse, alors que les prix des produits pétroliers refluent.

Retournement en douceur

Le retournement conjoncturel s'opère, pour l'instant, à Genève, en douceur. Orienté à la baisse depuis mi-2007, l'indicateur synthétique avancé LEA-PICTET-OCSTAT (LPO) pour l'économie genevoise reflète le ralentissement de la croissance qui devrait se poursuivre au cours des prochains mois.

Indicateur avancé LEA-PICTET-OCSTAT de l'économie genevoise



Source : Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève

Fléchissement modéré de l'économie suisse

Tous les instituts de prévision économique prévoient un ralentissement de la croissance économique.

Les diverses prévisions émises pour la croissance du PIB suisse sont homogènes pour 2008, et plus dispersées pour 2009. En 2008, la hausse devrait être de l'ordre de 1,8 % à 2%, ce qui représente une baisse de plus de 40 % de la croissance par rapport à 2007. En 2009, la croissance devrait vraisemblablement être comprise entre 1,3% et 1,8%, soit la moitié moins qu'en 2007.

Selon les « tendances conjoncturelles et prévisions du Groupe d'experts de la Confédération », établies cet été et diffusées par le SECO, « le refroidissement de la conjoncture suisse observé depuis le début de l'année va se poursuivre. La détérioration de la conjoncture internationale et l'instabilité sur les marchés financiers pourraient avoir des effets jusqu'en 2009. La croissance du PIB tombera à 1,9 % cette année et à 1,3 % en 2009. Le fort renchérissement intervenu suite à la hausse des prix des matières premières devrait nettement fléchir au cours de l'année prochaine ». En effet, la hausse des prix à la consommation devrait baisser de 2,8 % en 2008 à 1,3 % en 2009.

A Genève, le Groupe de perspectives économiques, qui réunit des experts du secteur privé et du secteur public, retient les évolutions suivantes pour le PIB suisse : + 1,8 % en 2008 et + 1,2% en 2009. C'est sur cette base que sont estimées les recettes pour les impôts des personnes physiques au barème ordinaire.

Prévision de la variation du PIB suisse, en %

date de l'information en 2008	Organismes officiels			Instituts universitaires		Organismes privés		
	OCDE 4 juin	SECO 23 juin	GPE 19 juin	KOF 2 septembre	CREA 5 mai	BAK 13 juin	PICTET 8 juillet	CS 5 juillet
2008	1,4	1,9	1,8	2,0	1,8	2,0	1,9	1,9
2009	1,8	1,3	1,2	1,8	2,0	1,6	1,0	1,6

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	BAK	Recherches économiques Bâle SA
SECO	Secrétariat à l'économie, Département fédéral de l'économie (DFE)	PICTET	Pictet et Cie, banquiers
GPE	Groupe de perspectives économiques	CS	Crédit Suisse
KOF	Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ		
CREA	Centre de recherches économiques appliquées, Université de Lausanne		

Pour le canton de Genève, le Groupe de perspectives économiques table sur une solidité retrouvée de l'économie cantonale. Deux arguments fondent ce point de vue. «*Premièrement, grâce aux efforts de diversification de la structure économique, vu son positionnement en terme de pôle régional d'activités, l'économie genevoise est mieux armée pour affronter les chocs imposés par des facteurs exogènes. Deuxièmement, bien que conscient de la très forte contribution du secteur financier à l'essor conjoncturel récent, mais aussi inquiet au sujet des perspectives pour les mois à venir, le groupe estime que les évolutions récentes laissent néanmoins entrevoir des opportunités de croissance pour ce secteur, notamment dans le financement du négoce international. Cette appréciation est renforcée par une plus grande diversification des activités financières de la place genevoise ainsi que par son positionnement*».

En matière de renchérissement, le Groupe d'experts de la Confédération prévoit une augmentation de l'indice suisse des prix à la consommation de 2,5 % en 2008 et de 1,3 % en 2009 ; le Groupe de perspectives économiques table sur une variation de l'indice genevois correspondant de 2,8 % pour 2008 et de 1,5 % pour 2009.

Progression modérée des recettes fiscales

L'évolution prévue de l'économie du canton ne se traduit pas de manière identique sur l'ensemble des recettes fiscales. En effet, elle est atténuée, pour les impôts des personnes physiques, par l'indexation des déductions et des montants déterminants pour le calcul du rabais d'impôt. Celle-ci a lieu tous les quatre ans et s'appliquera la prochaine fois en 2009.

En ce qui concerne l'impôt des personnes morales, la dégradation des marchés boursiers observée depuis plus d'une année appelle à la plus grande prudence. Il est rappelé que l'impôt sur les personnes morales fait l'objet de deux estimations par année, fondées sur un questionnaire rempli par des entreprises représentant un échantillon représentatif du tissu économique genevois. Le premier questionnaire est rempli au cours du mois de janvier, le second au mois d'octobre.

Comme les années précédentes, les recettes fiscales seront réévaluées et feront l'objet d'amendements du Conseil d'Etat, avant le vote final de la commission des finances.

Améliorer la fiabilité des prévisions budgétaires

Les comptes 2007 ont indiqué un très fort écart entre les prévisions fiscales et les estimations figurant dans les comptes. Cette sous-évaluation massive des recettes fiscales pose un problème politique réel qui n'a échappé ni au Conseil d'Etat, ni à la commission des finances du Grand Conseil.

Il convient de rappeler brièvement les facteurs qui sont à l'origine des erreurs de prévision. Le premier d'entre eux n'est pas imputable aux économètres de l'administration fiscale, puisqu'il s'agit de la **fiabilité très relative des prévisions** de la croissance économique. En effet, les prévisions de recettes de l'impôt sur les personnes physiques reposent largement sur l'application du taux de croissance du PIB suisse, corrigé par un multiplicateur qui intègre l'effet de la progressivité de l'impôt. Il convient de rappeler à cet égard que les prévisions des instituts conjoncturels pour l'année 2007 se sont avérées bien inférieures au taux de croissance réel de l'économie suisse.

Ce risque imputable aux prévisions des instituts et des organismes officiels ne peut pas être réduit. Il est inhérent à toute prédiction.

Un deuxième facteur de risque d'erreur tient à la **méthode utilisée à Genève**, qui consiste à inclure dans les comptes les recettes fiscales de l'année en cours sur une **base entièrement estimée**. Le principe d'échéance est ainsi parfaitement respecté, mais cette prouesse formelle a pour conséquence que les erreurs de prévision budgétaire tendent à se répéter d'année en année, avec des effets spectaculaires lorsque les erreurs vont toujours dans le même sens (ce qui est typiquement la situation observée entre 2005 et 2007). Les variations sont alors amplifiées par des correctifs sur les exercices antérieurs qui peuvent atteindre plusieurs centaines de millions de francs.

Il convient de se rappeler que lorsque les économètres de l'administration fiscale établissent leurs prévisions, ils ne disposent que d'une information réduite sur l'exercice antérieur - et nulle sur l'exercice en cours. Si l'on prend l'exemple du

projet de budget 2009, établi sur les données disponibles au 30 juin 2009, l'information pour les personnes physique se basait sur la situation suivante.

	% déclarations taxées	% du montant notifié
2006	97,4%	81,6%
2007	37,7%	17,6%
2008	0%	0%

Dans ces conditions, on comprendra que les prévisions puissent être entachées d'une forte marge d'erreur.

Cette marge d'erreur a encore été fortement amplifiée par l'importance croissante prise par l'impôt à la source dans le total de l'impôt sur les personnes physiques. Les travaux en cours des économètres et de l'office cantonal de la statistique ont montré que la progression des recettes fiscales des contribuables imposés au barème ordinaire était bien corrélée à la croissance du PIB suisse. En revanche, l'impôt à la source connaît un taux de croissance 2 à 4 fois supérieur, selon les années. On ne dispose donc pas, en l'état, du recul suffisant permettant d'en prévoir l'évolution, en raison de séries historiques de mauvaise qualité. On est par conséquent contraint de recourir à des hypothèses ad hoc, en vue de réduire le risque d'erreur.

Afin de diminuer cette marge d'erreur, plusieurs mesures ont été prises :

- 1) Mesure la plus évidente et la plus logique : corriger le projet de budget juste avant qu'il soit voté par le Grand Conseil, ce qui améliore fortement l'information disponible pour établir la prévision.
- 2) Réévaluer chaque mois les recettes fiscales, en fonction de l'information la plus récente, pour fausser le moins possible la planification quadriennale.
- 3) Accélérer le retour et la taxation des déclarations de très gros contribuables dont l'impact est souvent déterminant sur l'évolution des recettes fiscales, en se montrant au besoin plus ferme sur les délais de retour.
- 4) Estimer les déclarations manquantes concernant les exercices antérieurs pour les principaux contribuables, en leur appliquant les taux de croissance disponibles pour les contribuables du même type.
- 5) Pour l'impôt à la source, partir de l'hypothèse purement théorique d'un retour en quatre ans à un taux de croissance identique pour l'impôt à la source à celui prêté pour l'impôt au barème ordinaire (fin de « l'effet frontalier »). Pour le budget 2009, cela revient à diminuer le taux de croissance de l'impôt à la source observé en 2008 (données réelles et non estimées) de plus de 40%.

L'observateur averti aura noté que cette approche n'est pas satisfaisante sur le plan conceptuel. La logique voudrait que l'on applique un coefficient permettant de passer de la croissance du PIB au total des recettes fiscales des personnes physiques (qu'elles résultent d'une imposition à la source ou au barème ordinaire). Cette démarche se heurte toutefois à la très faible qualité des données de l'impôt à la source pour la période 2001-2005, entachées d'erreur de comptabilisation qui n'ont été corrigées qu'à l'automne 2005. Les économètres ont donc reçu mandat de présenter une nouvelle méthode d'évaluation pour les personnes physiques pour le budget 2010 seulement.

Croissance moins vigoureuse en 2009

Globalement, les recettes fiscales du projet de budget présentent une progression modérée par rapport au résultat des comptes 2007. Elles sont, en revanche, en nette augmentation par rapport au budget 2008 initial. Ces corrections imputables à l'exercice 2008 font partie du budget 2008 révisé. Des explications ont été fournies à ce sujet lors de la récente présentation du bouclage intermédiaire des comptes 2008 à fin juin et des projections à fin d'année (*information du Conseil d'Etat du 3 septembre dernier*).

Les hypothèses de croissance retenues pour 2009 par rapport aux dernières données disponibles pour 2008 (budget 2008 révisé) sont les suivantes :

- **Impôt sur le revenu des personnes (barème ordinaire)** - 2,8%
- **Impôt sur le revenu des personnes (source)** + 11,0%
- **Impôt sur la fortune** + 0,4%
- **Impôt sur les personnes morales** + 0,2%

Le département des finances table sur des recettes fiscales globales, périodiques et non-périodiques, de **5'667,2 millions** au projet de budget 2009 en augmentation de **311,2 millions (5,8%)** comparé au budget 2008, en diminution de **17,0 millions (-0,3%)** par rapport au budget 2008 révisé et en progression de **98,1 millions (1,8%)** par rapport aux comptes 2007. On rappellera toutefois que les montants figurant au budget ne sont jamais strictement comparables à ceux figurant aux comptes, ces derniers intégrant les correctifs sur les exercices antérieurs.

Impôts périodiques

- **Personnes physiques**

Le projet de budget fixe l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 3'832,8 millions, dépassant de 310,3 millions (8,8%) le budget 2008, inférieur de 12 millions (-0,3%) au budget 2008 révisé et en augmentation de 133,2 millions (3,6%) comparé aux comptes 2007.

Le taux de croissance entre l'année fiscale 2008 révisée et l'année fiscale 2009 est de **0,8%**, comme le montrent les tableaux ci-après¹. Ce taux très faible est imputable à l'indexation quadriennale des barèmes et des déductions, ainsi qu'à la baisse de l'impôt induite par l'imposition partielle des dividendes pour les investisseurs détenant plus de 10% du capital actions de l'entreprise.

Impôts courants par année fiscale actualisés à fin juin 2008

	2006	2007	2008	2009
Impôt sur le revenu et la fortune (PP IBO)	2'673.7	2'791.0	2'875.9	2'809.7
Taux de croissance		4.4%	3.0%	-2.3%
Impôt à la source	631.9	742.0	882.2	978.8
Taux de croissance		17.4%	18.9%	10.9%
Total PP	3'305.5	3'533.0	3'758.1	3'788.5
Taux de croissance		6.9%	6.4%	0.8%

¹ Les chiffres présentés dans ce tableau ne tiennent compte que de l'impôt courant, c'est-à-dire celui correspondant à une année fiscale donnée, à l'exclusion des correctifs liés à des années fiscales antérieures, des reliquats, des amendes et majorations et des prestations en capital. Ils ne sont de ce fait pas directement comparables aux autres chiffres apparaissant dans le texte.

Une partie importante de l'augmentation de la base d'estimation est imputable à l'impôt à la source. En effet, l'analyse de l'évolution de la perception de cet impôt sur la première moitié de l'année 2008 annonce un montant d'impôt considérablement plus élevé que celui qui était espéré dans le budget 2008. Cela se répercute en cascade également sur le montant de l'impôt à la source inscrit au projet de budget 2009. Cet élément représente à lui seul un **accroissement de 262,5 millions** par rapport au budget 2008.

(Les amonts peuvent modifier les totaux)	COMPTE	COMPTE	COMPTE	BUDGET	BUDGET	PBUDGET	ECARTS					
	2005	2006	2007	2008	2008 révisé	2009	PB09-B08 révisé		PB09-B08		PB09-C07	
							millions	%	millions	%	millions	%
Impôt courant sur le revenu et la fortune	2'429.2	2'512.1	2'693.9	2'718.4	2'875.9	2'809.7	-66.2	-2.3%	91.3	3.4%	115.8	4.3%
Impôt à la source	554.9	596.7	750.2	721.5	887.3	983.9	96.6	10.9%	262.4	36.4%	233.7	31.1%
Sous-total impôt courant	2'984.1	3'108.8	3'444.1	3'439.9	3'763.2	3'793.6	30.4	0.8%	353.7	10.3%	349.5	10.1%
Correctif des estimations	36.8	62.6	209.2								-209.2	///
Impôt sur prestation en capital	24.1	21.7	26.3	24.5	24.0	24.0	0.0	0.0%	-0.5	-2.0%	-2.3	-8.7%
Rectifications de taxations	-20.2	17.1	2.4	43.7	43.4	1.1	-42.3	-97.5%	-42.6	-97.5%	-1.3	-53.8%
Amendes et majorations	9.4	15.4	11.4	7.6	7.4	7.4	0.0	0.0%	-0.2	-2.6%	-4.0	-35.1%
Sous-total autres éléments	13.2	54.2	40.1	75.8	74.8	32.5	-42.3	-56.6%	-43.3	-57.1%	-7.6	-18.9%
Sous-total impôt PP												
avant écriture de régularisation	3'034.1	3'225.6	3'693.4	3'515.7	3'838.0	3'826.0	-12.0	-0.3%	310.3	8.8%	132.6	3.6%
Ecriture de régularisation reliquat	-139.5											
Taxe personnelle	6.0	6.4	6.2	6.8	6.8	6.8	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.6	9.6%
TOTAL IMPÔT PP	2'900.6	3'232.0	3'699.6	3'522.5	3'844.8	3'832.8	-12.0	-0.3%	310.3	8.8%	133.2	3.6%

/// : non significatif

• Personnes morales - impôt sur le bénéfice et le capital

L'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales s'élève à **1'260,2 millions** en augmentation de **9,5 millions (0,8%)** par rapport au budget 2008, de **0,2%** par rapport au budget 2008 révisé et en hausse de **14,1 millions (1,1%)** comparé aux comptes 2007. Il est rappelé que les estimations peuvent être modifiées de façon significative par le questionnaire aux entreprises d'octobre.

(Les amonts peuvent modifier les totaux)	COMPTE	COMPTE	COMPTE	BUDGET	BUDGET	PBUDGET	ECARTS					
	2005	2006	2007	2008	2008 révisé	2009	PB09-B08 révisé		PB09-B08		PB09-C07	
							millions	%	millions	%	millions	%
Impôt courant sur le bénéfice	786.1	910.8	932.0	1'022.2	995.3	995.3	0.0	0.0%	-26.9	-2.6%	63.4	6.8%
Impôt courant sur le capital	175.4	191.3	220.6	208.4	245.1	247.5	2.5	1.0%	39.1	18.8%	26.9	12.2%
Sous-total impôt courant	961.5	1'102.1	1'152.6	1'230.6	1'240.4	1'242.9	2.5	0.2%	12.2	1.0%	90.3	7.8%
Correctif des estimations	87.7	176.6	73.4								-73.4	///
Rectifications de taxations	-2.3	35.3	19.5	18.8	16.0	15.5	-0.5	-2.9%	-3.3	-17.5%	-4.0	-20.4%
Amendes et majorations	3.4	1.3	0.7	1.3	1.8	1.8	0.0	0.0%	0.5	38.5%	1.1	167.0%
Sous-total autres éléments	1.1	36.6	20.1	20.1	17.8	17.3	-0.5	-2.6%	-2.8	-13.9%	-2.8	-14.1%
Ecriture de régularisation reliquat	-14.2											
TOTAL IMPÔT PM	1'036.0	1'315.4	1'246.1	1'250.7	1'258.2	1'260.2	2.0	0.2%	9.5	0.8%	14.1	1.1%

/// : non significatif

Impôts non périodiques

• Impôts liés au marché immobilier

L'impôt sur le bénéfice et gains immobiliers (impôts spéciaux) et l'impôt sur les enregistrements, qui reflètent principalement le volume des affaires et des transactions, ont été fixés respectivement à **67,0** et **160,0 millions**, le premier restant stable par rapport au budget 2008 (mais très inférieur à la projection 2008) et le second en baisse de 18,0 millions (-10,1%) pour tenir compte d'une baisse dans la projection 2008.

L'impôt immobilier complémentaire ou impôt foncier, dont le montant est intimement lié à la valorisation du parc immobilier genevois, se fixe à **123,9 millions**, en progression de 8,9 millions (7,7%) par rapport au montant prévu budget 2008. Il recule de 20,1 millions (-14,0%) par rapport au résultat 2007. Rappelons à ce stade que le résultat 2007 était amplifié par des correctifs relatifs à des années antérieures.

Globalement, le projet de budget fixe le montant de ces trois impôts liés au marché immobilier à 350,9 millions contre 360,0 millions au budget 2008, soit une réduction de 9,1 millions de francs (-2,5%). Par rapport aux comptes 2007, la diminution est de 45,0 millions (-11,4%).

• Impôt sur les successions

L'impôt sur les successions, par essence impossible à prédire, a été fixé au niveau le plus bas enregistré depuis la suppression de l'impôt sur les successions à ligne directe, soit **95,0 millions**, en léger recul de 3,5 millions (-3,5%) par rapport au montant réalisé en 2007.

(Les arrondis peuvent modifier les totaux)	COMPTE	COMPTE	COMPTE	BUDGET	BUDGET	PROJET DE	ECARTS					
	2005	2006	2007	2008	2008 révisé	2009	PB09-B08 révisé		PB09-B08		PB09-C07	
							millions	%	millions	%	millions	%
Impôts fonciers	108.7	102.8	144.0	115.0	121.9	123.9	2.0	1.7%	8.9	7.7%	-20.1	-14.0%
Impôts spéciaux	46.5	70.8	67.5	67.0	95.4	67.0	-28.4	-29.8%	0.0	0.0%	-0.5	-0.8%
Produit de l'enregistrement et timbre	170.2	178.2	184.4	178.0	141.2	160.0	18.8	13.3%	-18.0	-10.1%	-24.4	-13.2%
Produit des successions	145.3	95.4	98.5	95.0	95.0	95.0	0.0	0.0%	0.0	0.0%	-3.5	-3.5%
Autres impôts cantonaux	115.8	119.8	129.1	127.8	127.8	128.3	0.5	0.4%	0.5	0.4%	-0.8	-0.6%
TOTAL AUTRES IMPÔTS	586.5	567.0	623.5	582.8	581.3	574.2	-7.0	-1.2%	-8.6	-1.5%	-49.2	-7.9%

Les autres impôts cantonaux, qui sont composés principalement de l'impôt auto, se maintiennent à peu près au même niveau que celui du budget 2008, augmentant de 0,5 million (0,4%).

Au total, l'ensemble des impôts non périodiques se monte à 574,2 millions en diminution de 8,6 millions (-1,5%) par rapport au budget 2008 et de 49,2 millions (-7,9%) comparé au résultat 2007.

Impôt fédéral direct

Dans le sillage des impôts cantonaux, la part cantonale (17%) de l'impôt fédéral direct s'établit à **348,2 millions**, en progression de **57,6 millions (19,8%)** par rapport au budget 2008 et en baisse de **38,7 millions (-10,0%)** comparé au résultat 2007. Cette baisse provient des correctifs importants enregistrés dans les comptes 2007, qui ne sont pas reconduits au projet de budget 2009.

Niveau élevé des investissements

Le projet de budget 2009 se caractérise par un niveau élevé d'investissements, confirmant ainsi la forte croissance amorcée depuis le début de la législature afin de réaliser les infrastructures nécessaires au développement de Genève et de sa région.

Tout en demeurant élevé, le niveau des investissements nets de l'Etat de Genève semble diminuer en 2009 par rapport au budget 2008. Cette apparente diminution doit cependant être relativisée, car elle est la conséquence de facteurs découlant de l'application des normes IPSAS et des transferts d'actifs.

Investissements nets comparables

Afin de permettre une comparaison du budget 2009 avec les deux années précédentes, l'augmentation des recettes des locations financement et la diminution des dépenses résultant de transferts sur le budget de fonctionnement ont été neutralisées. Par ailleurs, la réduction globale des investissements (RGI) 2008 a été révisée à 100 millions et les recettes des transferts d'actifs (AIG, TPG et SIG) réalisés en 2007 et 2008 ont été retirées.

En neutralisant ces effets particuliers, les investissements nets prévus en 2009, soit **611,6 millions**, sont quasiment au même niveau que ceux de 2008 et en progression de plus de 7% par rapport aux comptes 2007.

(En millions)

	Comptes 2007 révisés			Budget 2008 révisé			Projet de budget 2009			PB2009 / B2008	
	Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net		
Montants de base	624.3	238.9	385.4	825.34	571.79	253.55	787.39	179.07	608.31		
Transfert actif SIG					-432.55	432.55					
Transfert actif AIG et TPG	-27	-211.9	184.9								
Effets IPSAS				-16.35		-16.35					0.00
Totaux ajustés	597.3	27	570.3	808.99	139.24	669.75	787.39	179.07	608.31	-61.44	-9.2%
RGI				-100.00		-100.00					-100.00
Location financement HUG + UNI					-50.64	50.64		-103.29	103.29	52.65	104.0%
INVESTISSEMENTS NETS	597.30	27.00	570.30	708.99	88.60	620.39	687.39	75.78	611.61	-8.78	-1.4%

Evolution importante des investissements « Nets-Nets »

Les investissements « Nets-Nets », dont l'objectif est d'évaluer l'impact des investissements actuels sur les futurs budgets de fonctionnement à travers l'effet des amortissements, sont en très forte progression. Cette différence est principalement due à l'impact bénéfique des transferts d'actifs effectués en 2007 et 2008 qui étaient générateurs de recettes importantes. Aucun transfert d'actifs n'étant prévu en 2009, le montant des investissements « Nets-Nets », soit **436 millions**, augmente donc de manière importante.

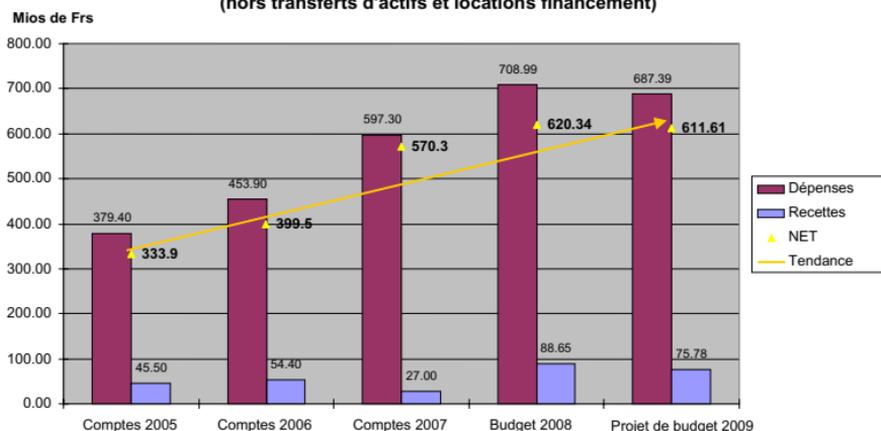
(En millions)

	Comptes 2007	Budget 2008 révisé	Projet de budget 2009	Projet de budget 2009 / Budget 2008 révisé		Projet de budget 2009 / Comptes 2007	
Depenses (y.c. transferts d actifs)	624.3	708.99	687.39	-21.6	-3.05%	63.09	10.11%
Depenses globales	624.3	825.34	787.39				
Réduction Globale (RG)		-100	-100				
Effets IPSAS		-16.35					
Recettes (y.c. transferts d actifs)	238.9	521.15	75.78	-445.37	-85.46%	-163.12	-68.28%
Recettes globales	238.9	571.79	179.07				
Locations Financement		-50.64	-103.29				
INVESTISSEMENTS NETS - Hors Loc. Fin.	385.4	187.84	611.61	423.77	225.60%	226.21	58.69%
Locations Financement		50.64	103.29				
INVESTISSEMENTS NETS - Avec Loc. Fin.	385.4	137.2	508.32	371.12	270.50%	122.92	31.89%
Investissements nets autofinancés	-57.9	-14.35	-13.5	0.85	-5.9%	44.4	-76.7%
Investissements nets non-amortis	-68.9	-64.57	-58.81	5.76	-8.9%	10.09	-14.6%
INVESTISSEMENTS NETS-NETS	258.6	58.28	436.01	377.73	648.13%	177.41	68.60%

Investissements en constante progression depuis 2005

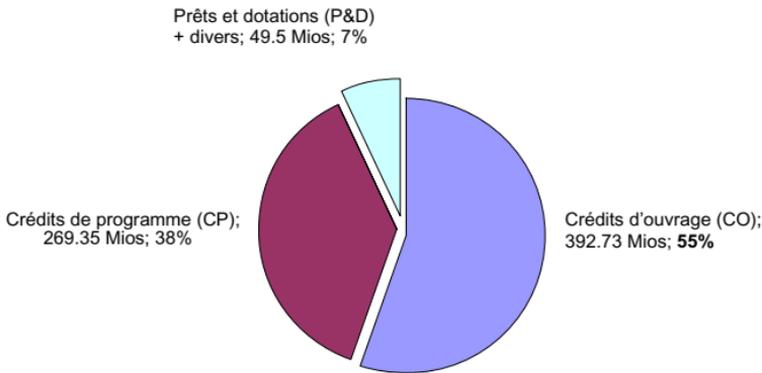
Depuis 2005, le niveau des investissements nets a presque doublé. Cette croissance remarquable traduit la politique menée par le Conseil d'Etat qui vise à favoriser le développement de Genève et de sa région en investissant plus que par le passé dans les infrastructures collectives.

Evolutions des dépenses et recettes (hors transferts d'actifs et locations financement)



Répartition favorable aux nouveaux investissements

La majeure partie des investissements est désormais consacrée à la réalisation des projets en cours (CO) et à la promotion des logements d'utilité publique (P&D). La part dévolue au renouvellement et au remplacement des actifs existants (CP) reste toutefois suffisante pour permettre le maintien en bon état du patrimoine de l'Etat.

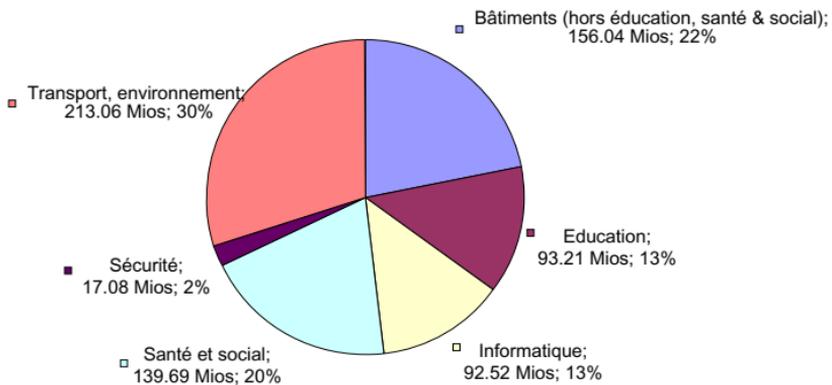


Investissements nets (hors RGI de 100 millions) = 711.61 millions

Avec la mise en application du nouveau règlement des investissements, l'ancienne Loi Budgétaire Annuelle (LBA) a disparu dès 2008, au profit des crédits de Programme (CP), destinés au renouvellement et au remplacement du patrimoine existant. D'autre part, les Grands Travaux (GT) ont cédé leur place aux crédits d'ouvrage (CO) prévus pour la réalisation de nouveaux projets. Enfin, les prêts et dotations (P&D), qui constituent une troisième catégorie d'investissements, permettent à l'Etat de mettre à disposition d'institutions les capitaux nécessaires à l'accomplissement de leurs prestations d'intérêt public.

Répartition thématique des investissements

Toutes catégories confondues (CO, CP, P&D et divers), les investissements prévus en 2009 se répartissent comme suit :



Investissements nets (hors RGI de 100 millions) = 711.61 millions

Les principaux projets prévus en 2009 (crédits d'ouvrage)

En matière d'investissements, une planification décennale a été engagée par le Conseil d'Etat, afin de piloter ceux-ci à moyen et long terme, en tenant compte des besoins actuels et futurs du canton.

Parmi ces investissements, citons l'ouverture du **chantier CEVA** qui devrait commencer au début 2009 après la décision attendue du Tribunal administratif fédéral d'avaliser la requête de levée d'effet suspensif déposée en juillet 2008 par les maîtres d'ouvrage. Cette requête est intervenue suite aux recours déposés contre la décision d'approbation des plans rendue par l'Office fédéral des transports le 5 mai 2008. Ces travaux consisteront, pour 2009, dans la préparation des zones de chantiers sur l'ensemble du tracé CEVA (Praille, Carouge-Bachet, Champel, les Eaux-Vives) et sur la liaison ferroviaire existante Eaux-Vives-frontière.

2009 sera marqué, également, par le démarrage de la réalisation du **tramway** Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) et par la poursuite de celle du tramway Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC) avec, notamment, la fin de la réalisation de la 2^{ème} étape Avanchets-Meyrin Cité et le développement du réseau des transports publics qui y est associé. Parallèlement, l'étude du tramway Genève-Grand-Saconnex sera lancée et celle du prolongement à travers Bernex du TCOB, finalisée.

Après l'ouverture du nouvel établissement de détention de la Brenaz en février 2008, la direction générale de l'office pénitentiaire poursuivra les réalisations en application de la **planification pénitentiaire** décidée par le Conseil d'Etat, par la construction d'un établissement d'exécution des mesures en milieu fermé dit «Curabilis». Ce projet devrait permettre de regrouper l'ensemble des structures offrant une prise en charge thérapeutique aux détenu-e-s, œuvrant ainsi à assurer des conditions d'incarcération acceptables dans le respect de la dignité humaine tout en répondant aux impératifs de sécurité.

Dans un autre domaine, l'année 2009 verra l'achèvement du processus de **refonte des applications informatiques de l'administration fiscale cantonale** grâce à la mise en œuvre d'un processus de taxation automatique et dans le cadre du projet d'administration en ligne. L'objectif à terme est d'offrir aux contribuables la possibilité de consulter leur compte fiscal et même de payer leurs impôts via l'internet.

Les 10 principaux chantiers en cours de réalisation représentent presque un tiers du total des investissements nets de l'Etat et plus de la moitié de l'enveloppe dévolue aux crédits d'ouvrage.

No loi	Objet	En Mios	%
150	TCMC	48.30	6.8%
8719	Liaison CEVA	35.00	4.9%
150	TCOB	30.00	4.2%
9422	HUG - Maternité - 3e étape - phases 3.1 + 3.2	27.50	3.9%
9015	Collège Sismondi	18.15	2.6%
9897	CO Drize - construction	18.00	2.5%
10188	Extension et nouvelles technologies de l'information (TIC)	12.92	1.8%
9522	Aire - travaux de renaturation	12.00	1.7%
10177	Administration en ligne	11.26	1.6%
En cours	EMS - construction de 3 EMS (5e PL)	10.30	1.4%
	Cumul (sur 711.61 millions nets hors RGI)	223.42	31.4%

Investissements des établissements publics autonomes

En marge de ce projet de budget, il vaut la peine de signaler les importants investissements structurels consentis de leur côté par les établissements publics autonomes contrôlés par l'Etat.

Ainsi, **l'Aéroport international de Genève** (AIG) prévoit d'investir 100 millions en 2009 (83 en 2008) pour poursuivre son extension et sa modernisation. L'extension du terminal et l'augmentation des capacités d'accueil et commerciales de l'AIG devraient être inaugurées à l'automne 2009. Il s'agit du plus important chantier de construction du canton.

Les **Ports francs** inaugureront de leur côté en 2009 un nouveau bâtiment administratif représentant 41 millions d'investissements.

Quant à **Palexpo** - qui connaîtra en 2009 son premier exercice annuel complet sous la nouvelle structure juridique (société anonyme) - des investissements de l'ordre de 100 millions sont prévus au cours des 5 à 10 prochaines années.

Tant l'AIG que Palexpo bénéficient, grâce aux réformes engagées ces trois dernières années, de sources de financement indépendantes et avantageuses, y compris avec des apports d'autres collectivités publiques comme le canton de Vaud.

Croissance des charges plafonnée à 2%

Toute la méthode du Conseil d'Etat repose sur la maîtrise des charges ordinaires de l'Etat, la réduction du déficit s'opérant par la différence entre la croissance des recettes et celles des dépenses. Cette approche était basée sur le fait que, sur la longue durée, la croissance des recettes observée entre 1991 et 2005 avait été légèrement supérieure à 3%.

L'application d'un plafond de croissance des charges de 2%, considéré comme un rythme de croisière lorsque l'excédent des revenus permet d'autofinancer les investissements, assure à moyen terme l'existence d'un excédent de l'ordre de 70 millions de francs supplémentaires par année.

Ce rythme de croisière doit impérativement être maintenu jusqu'à ce que le montant de la dette ne dépasse une année de revenus d'exploitation de l'Etat de Genève.

On se rappellera toutefois que la croissance économique vigoureuse observée en 2006 et 2007 - et très honorable en 2008 encore (à ce jour du moins) - a conduit à une augmentation des revenus dépassant largement les 3%. La forte croissance des recettes fiscales, en particulier, a permis un retour spectaculaire à l'équilibre dès 2006 déjà et a permis d'absorber la dégradation du résultat consécutive à la RPT et aux normes IPSAS (effets cumulés à ce jour : - 279,6 millions pour l'année 2008) et à envisager une baisse d'impôt consécutive en 2010.

Le fameux adage qui veut que « *ce qui est fait n'est plus à faire* » s'applique, hélas, aussi dans ce cas. En 2009 et 2010, il faut s'attendre à des taux de croissance des revenus de l'Etat très faibles, qui équilibreront la moyenne sur le moyen terme.

Si le potentiel cantonal de croissance économique permet au Conseil d'Etat de prendre un certain nombre de risques (augmentation spectaculaire du volume d'investissement, baisse d'impôt ciblée sur les familles et augmentation du plafond de la croissance des charges), ces risques doivent être strictement mesurés pour éviter que tout le travail d'assainissement des finances publiques réalisé soit anéanti en quelques années d'euphorie.

Le Conseil d'Etat s'est donc appliqué à contenir à 2% – 1,99% exactement – la croissance des charges entre le budget 2008 révisé et le budget 2009.

Si l'on compare les dépenses du budget 2009 avec celles observées dans les comptes 2006 et 2007, on constate quelques différences majeures. En 2006 et 2007, les allocations à des personnes physiques ont été un moteur de croissance des charges de l'Etat, alors que les dépenses de personnel (grâce à la réduction des postes administratifs et techniques, mais aussi à l'utilisation de quelques moyens palliatifs) et les dépenses générales ont connu une progression modeste.

Pour mémoire, sur les budgets 2006 à 2008 (budget voté et non budget révisé), les charges de personnel n'ont augmenté que de 0,5% en moyenne annuelle, malgré l'indexation partielle en 2006 et complète en 2007, malgré le versement de l'annuité décalée en 2006, 2007, 2008 et encore malgré l'introduction du principe d'engagement du personnel dans la classe de fonction.

Ces efforts ont permis au Conseil d'Etat de disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour finaliser la négociation avec les organisations représentatives du

personnel concernant l'introduction progressive d'un treizième salaire, en lieu et place de la prime de fidélité.

Tendance inversée pour le budget 2009

Après plusieurs années de bonne conjoncture, avec à la clé un recul conséquent du nombre de chômeurs et de demandeurs d'emplois, les allocations à des tiers tendent à se stabiliser, alors que les charges de personnel et les dépenses générales connaissent une forte croissance (en tout 106 millions par rapport au budget 2008 révisé pour une marge disponible de 146 millions).

Charges de personnel (30): impact de l'indexation

En ce qui concerne les charges de personnel, elles croissent de **4,2% (82 millions) par rapport au budget 2008 révisé**, sous l'impact cumulé de :

- l'indexation (fixée à 2,5%)
- du nouveau système de rémunération (0,8%)
- de l'annuité pour le personnel, qui interviendra en janvier en non plus en juillet.

La hausse imputable aux mécanismes salariaux n'a, cette fois, pas pu être absorbée par la réduction des postes, d'autant plus que certains départements étaient en 2008 en avance sur leur plan de marche.

Pour l'année 2009, et concernant l'Etat proprement dit (« petit Etat »), **96,15 postes administratifs et techniques ont été supprimés**. Parallèlement, **63 postes ont été créés** dont 20,8 postes d'enseignants, 18 postes de policiers, 3 postes de juges et 21,2 postes administratifs pour le personnel administratif et technique.

Il convient par ailleurs de mentionner la disparition complète de la force de travail des emplois temporaires cantonaux (ETC) au sein de l'administration cantonale en 2009. En janvier 2008, ceux-ci étaient encore 444 au mois de janvier 2008 alors que l'on en comptait 1006 en janvier 2006.

Evolution des effectifs par départements en 2009

DEPARTEMENT	Internalisation Externalisation	Transferts internes Petit Etat	RPT IPSA	Postes supprimés + Réallocations internes	Nouveaux postes accordés par CE	PB 2009
CHA					2.00	61.83
DF		-1.00		-6.65		762.00
DIP	10.85			-12.60	25.00	7'142.71
DI		-1.90		-53.20	18.00	2'692.73
DCTI		-0.35		-8.30	3.30	1'092.86
DT		3.25		-6.96	3.50	483.68
D.S.E		4.80		-5.94		683.66
D.E.S		-4.80		-2.50	8.20	224.23
SGC						21.97
PJ					3.00	441.42
Total	10.85	0.00	0.00	-96.15	63.00	13'607.09

Si l'on fait maintenant le bilan de l'évolution des postes sur l'ensemble de la législature, on constatera (en chiffres ronds) que sur les 313 postes dont la suppression a été demandée aux départements par le Conseil d'Etat, 273 auront été supprimés (objectif atteint à 87%). La suppression des postes aura permis la création de 229 postes sans augmentation de charges correspondante :

- **76 postes** pour le **corps enseignant** pour faire face notamment à l'augmentation des effectifs dans le post-obligatoire.
- **50 postes** pour assurer le bon fonctionnement du **pouvoir judiciaire** dont l'administration reposait encore largement sur les ETC en début de législature.
- **38 postes** nécessaires au fonctionnement de la **nouvelle structure pénitentiaire de la Brenaz**
- **18 postes de policiers**
- **2 postes** pour le service du **Grand Conseil**
- **45 postes** pour le **personnel administratif et technique** des départements, concernant principalement l'enseignement spécialisé, le projet Praille-Acacias-Vernets, le projet d'agglomération, et la réorganisation du service du commerce.

Evolution des effectifs par départements de 2006 à 2009

DEPARTEMENT	Internalisation Externalisation	Transferts internes Petit Etat	RPT IPSAS	Postes supprimés + Réallocations internes	Nouveaux postes accordés par CE	Total
CHA		1.00		-3.10	2.00	-0.10
DF		9.75		-40.80	-	-31.05
DIP	69.76	-109.50	8.56	-14.90	98.14	52.06
DI	0.00	-3.10	0.00	-68.15	61.08	-10.17
DCTI		3.75		-81.30	3.30	-74.25
DT	-12.57	-11.75		-28.30	3.50	-49.12
D.S.E		102.85	3.40	-21.08	-	85.17
D.E.S	-86.49	7.00		-15.40	9.20	-85.69
SGC					2.00	2.00
PJ					49.90	49.90
Total	-29.30	0.00	11.96	-273.03	229.12	-61.25

Globalement, les effectifs de l'Etat de Genève auront donc passé de 13'668 à 13'607 (-0,45%) entre 2005 et 2009, alors que pendant la même période la population genevoise a augmenté de quelque 2,8%. Cette croissance démographique a une répercussion directe sur les effectifs scolaires. De 2006 à 2009, le DIP a accueilli au niveau du post-obligatoire 1700 élèves supplémentaires (chiffres SRED printemps 2008) et a obtenu dans cette même période 76 postes nouveaux d'enseignants pour y faire face, les autres postes alloués aux prestations délivrées pas le département l'ont été par réallocation.

Dans le même temps, les effectifs des subventionnés soumis aux règles salariales de l'Etat de Genève ont passé de 16'699 postes à 16'746, soit une augmentation de 47 postes imputables au HES, à l'Université et aux EMS, tandis que le secteur de la santé et l'Hospice général ont vu leurs effectifs légèrement diminuer.

Dépenses générales (31) : forte progression

L'augmentation des dépenses générales est plus forte encore, avec une croissance de **5,7% (24 millions)** par rapport au budget 2008 révisé.

Il s'agit essentiellement là d'un effet de « stop and go ». Constatant l'ampleur du non dépensé au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Etat avait décidé une coupe linéaire de 7,5% pour le budget 2008 (avec une exception pour l'entretien des bâtiments) pour hâter la consommation des reports budgétaires. L'effet de cette décision a encore été amplifié par les coupes effectuées sur le budget 2008 suite à la demande du parlement de trouver une nouvelle économie sur les charges de 25 millions.

On relèvera d'autre part que la croissance est très inégale d'un département à l'autre, ce qui confirme que cette hausse correspond bien à des besoins nouveaux, clairement identifiés.

Par rapport au budget 2008 voté, l'augmentation des dépenses générales est encore plus spectaculaire. Elle s'explique en très large partie par la requalification de dépenses qui étaient considérées comme des dépenses d'investissements avant l'entrée en vigueur des normes IPSAS, et qui sont aujourd'hui considérées comme des dépenses de fonctionnement. Il s'agit dans de nombreux cas de dépenses prévues dans des crédits d'investissement voté par le parlement avant l'entrée en vigueur des normes IPSAS.

La forte hausse enregistrée sur les charges de personnel et les dépenses générales est compensée par des diminutions de charges et une croissance plus faible sur d'autres lignes.

Intérêts passifs (32) : diminution conséquente

La baisse la plus spectaculaire est imputable à la nature « Intérêts passifs et frais d'emprunt », en baisse de **39 millions de francs (-11,1%)**. Cette baisse est la conséquence de la diminution de la dette (près de 2 milliards depuis le 31 décembre 2006), elle-même imputable à cinq facteurs :

- les bons résultats enregistrés en 2006, 2007 et 2008 ;
- l'effet de la gestion globale de la liquidité de l'Etat et des principaux subventionnés (« caisse centralisée ») ;

- la possibilité donnée au contribuable de payer l'impôt fédéral direct par acomptes mensuels, qui a reçu un très bon accueil du public ;
- l'effort entrepris depuis le début de la législature pour rattraper le retard pris dans la gestion du contentieux de l'administration fiscale, qui a des effets importants, non pas sur le résultat comptable, mais sur la trésorerie de l'Etat.

Les taux d'intérêt sont stabilisés en 2008 et le seront, vraisemblablement, en 2009.

Il est important de souligner que la baisse de la charge d'intérêts n'implique aucune prise de risque supplémentaire, ni par une utilisation plus forte des emprunts à court terme ou à taux variable, ni par l'utilisation d'instruments financiers plus ou moins spéculatifs.

La gestion de la dette durant l'année 2009 s'inscrira toujours dans la continuité des principes adoptés depuis 2003, soit :

- fixer la proportion maximale des emprunts à taux variable à 30%;
- fixer la proportion maximale des emprunts à court terme à 25%;
- maintenir la durée moyenne des emprunts dont l'échéance est supérieure à 1 année idéalement à 7 ans;
- planifier les remboursements d'emprunts pour un lissage de l'échéancier avec plafond annuel moyen.

Amortissements, provisions, irrécouvrables (33): stabilité retrouvée

Par rapport au budget 2008 révisé, qui intègre près de 92 millions imputables aux normes IPSAS et à des changements de méthodes d'évaluation pour les provisions, cette nature est stable avec une croissance d'un peu moins de 3 millions et demi de francs (0,57%). Par rapport au budget 2008, on notera une baisse de 8 millions pour les irrécouvrables de l'AFC, imputable au rattrapage effectué sur les créances contentieuses depuis maintenant trois ans.

Parts et contributions sans affectation (34): conséquence de la croissance de l'impôt à la source

Cette nature regroupe principalement les versements faits à la Confédération pour l'égalisation des ressources entre les cantons (RPT) et les versements aux communes frontalières des départements voisins, calculés en fonction de la masse salariale des salariés frontaliers imposés à la source.

L'augmentation raisonnable (13 millions soit 2,51%) observée pour le budget 2009 (par rapport au budget 2008 révisé) est imputable aux versements aux communes frontalières, alors que les versements à la Confédération restent stables, ce qui constitue une heureuse surprise.

Il faut toutefois s'attendre à une augmentation bien plus forte de ces versements au cours des prochaines années, le calcul du potentiel de ressources des cantons s'effectuant sur la moyenne des quatre exercices antérieurs. L'augmentation spectaculaire de l'impôt à la source prélevé sur les frontaliers depuis 2006 devrait donc entraîner une hausse régulière et conséquente des versements liés à la péréquation fédérale.

Dédommagement à des tiers (35) : effets de la baisse du chômage

Cette nature recouvre les dépenses consenties en faveur des mesures cantonales contre le chômage. La baisse de 5 millions (-3.54%) est la conséquence logique de la baisse du nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi au cours des dernières années. Cette baisse est liée à la bonne conjoncture que connaît notre canton depuis trois ans, mais également **aux conséquences positives de la nouvelle loi sur le chômage et de la réorganisation de l'Office cantonal de l'emploi**. Au-delà des effets purement conjoncturels, la nouvelle loi devrait permettre à Genève de se rapprocher progressivement du taux de chômage suisse.

Subventions accordées (36) : croissance raisonnable

Par rapport au budget 2008 révisé, et compte tenu de la forte inflation observée en 2008 qui pèse également sur la masse salariale de subventionnés, l'augmentation **(69 millions, soit 2,05%)** prévue au budget 2009 est raisonnable, et même rassurante, comparé à ce qui avait été enregistré ces dernières années.

Cette augmentation raisonnable est la conséquence d'une relative stabilisation des allocations à des tiers consécutives la santé économique retrouvée de notre canton, mais également à la règle fixée par le Conseil d'Etat qui veut que l'indexation et les mécanismes salariaux ordinaires ne soient compensés aux organismes subventionnés qu'à hauteur du taux de subventionnement de l'institution.

Enfin, le résultat est encore amélioré par la disparition des 42 millions hors LIAF (loi sur les indemnités et les aides financières) occasionnés en 2008 par le régime transitoire pour certaines dépenses prises en charge par l'AI avant l'entrée en vigueur de la RPT.

Signalons enfin que la croissance spectaculaire observée entre le budget 2008 voté et le budget 2009 (près de 8%) est largement imputable aux **effets des normes IPSAS (149 millions)** et concerne des subventions non monétaires. La mise à disposition d'immeubles pour les HUG et l'Université fait désormais l'objet d'un « loyer » (location-financement) non-monétaire compensé par une augmentation (non-monétaire également) de la subvention à proportion.

1. Les **allocations à des personnes physiques** sont en augmentation de **3,4% (37 millions)** par rapport au budget 2008 révisé, soit une progression nettement ralentie par rapport à l'exercice précédent. Les principales augmentations concernent les allocations familiales pour personnes non actives (6,1 millions), les prestations complémentaires AVS-AI (24,6 millions) et les subsides aux assurés à ressources modestes (12,4 millions).
2. Les **indemnités**, soit les tâches étatiques déléguées à des établissements publics autonomes ou à d'autres organismes subventionnés, connaissent une croissance de **3,3% (70 millions)**, ce qui est remarquable compte tenu de l'impact de l'indexation, du nouveau système de rémunération et des mécanismes salariaux sur la masse salariale de ces institutions. Les principales augmentations concernent les HUG (29,3 millions), l'Université (14,4 millions) et les TPG (4,5 millions) et les EPH.
3. Les **aides financières** augmentent pour leur part de **3,6%** soit une hausse d'un peu moins de **4 millions** de francs. Les principales augmentations concernent la culture (0,8 million), l'orientation et la formation professionnelle (0,7 million), l'aide au pays en voie de développement (1 million) et la prévention dans le domaine de la santé (0,4).

Fondation de valorisation des actifs de la BCGE

La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (BCGE) a été mise en liquidation par la loi 10202 modifiant la loi 8194, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2008. L'année 2009 sera la dernière année d'activité de la Fondation, la loi ayant prévu que la liquidation soit terminée au plus tard le 31 décembre 2009. C'est donc la dernière fois qu'il en fait mention dans un projet de budget.

Pertes sur réalisation de biens immobiliers

Les pertes comptabilisées en charge par l'Etat totalisent 2,13 milliards de francs depuis le début de l'activité de la Fondation jusqu'au 31 décembre 2007. Les réductions de pertes et gains de revente comptabilisés en produit s'élèvent à 197,5 millions à la même date. Le marché immobilier est toujours favorable et porteur. Pour 2009, le budget des dernières pertes à comptabiliser est fixé à 77,4 millions de francs. Il est en baisse compte tenu de l'évolution rapide du désengagement 2008 et des bonnes perspectives relatives à la perte finale. Le budget des gains de revente à comptabiliser est fixé à 23 millions de francs.

Les pertes enregistrées dans les charges de l'Etat sont contrebalancées par des revenus d'un montant équivalent, correspondant à l'utilisation de la provision pour pertes constituée initialement à 2,7 milliards de francs dans les comptes 2000 et dissoute de 190,2 millions à fin 2005, de 80 millions à fin 2006 et de 80 millions à nouveau à fin 2007. Afin de poursuivre l'adaptation de la provision pour pertes au risque final qui s'améliore chaque année et qui est estimé actuellement à 2,05 milliards de francs (taux de perte moyen de 38 %), il est prévu de la dissoudre de 30 millions supplémentaires à fin 2008 et de 13,7 millions supplémentaires à fin 2009, puisque l'Etat anticipe un **ultime abaissement du risque final à un montant avoisinant 2 milliards de francs.**

Le budget prévoit en outre une modeste dotation de 2,3 millions de francs relative aux calculs d'actualisation de la provision pour pertes, imposés par les normes IPSAS.

Avances à la Fondation remboursables par la BCGE

L'Etat avance chaque année les fonds nécessaires au bon fonctionnement de la Fondation, conformément aux dispositions légales. A fin 2007, le montant total des avances déjà effectuées par l'Etat était de 351,5 millions de francs. Auparavant activées au bilan, les avances annuelles sont dès 2008 passées directement dans les charges de l'Etat, pour un montant estimé à 18,3 millions en 2009.

De même, les remboursements d'avances effectués par la BCGE sur son résultat annuel, calculés selon l'accord de remboursement correspondant à une attribution spéciale de 20% du total des dividendes - ordinaire et supplémentaire - distribués, sont passés en produit de l'Etat dès 2008. Le produit attendu pour 2009 est de 10 millions de francs.

En application de cet accord, la BCGE a versé à l'Etat de Genève en 2007 la part prévue de 20% sur l'ensemble des dividendes versés sur le résultat 2006, soit 3,6 millions de francs et 4,3 millions en 2008 sur la base des dividendes versés par la BCGE sur son résultat net 2007.

Il est à relever que l'Etat va renégocier avec la BCGE le système mis en place en 2005, qui s'avère être insatisfaisant quant au terme du remboursement des avances, au regard de la capacité bénéficiaire croissante de la banque.

Les priorités pour 2009

Le mouvement de réforme engagé dès 2006 se poursuit durant cette dernière année de la législature, dans la lignée des objectifs fixés par le discours de Saint-Pierre. L'assainissement des finances publiques permet aujourd'hui à l'Etat de Genève de retrouver une marge de liberté pour innover, de reconquérir des espaces de liberté pour agir, et de mettre en place des conditions-cadres favorables à la création et à l'innovation. Les priorités des départements pour l'année 2009 traduisent une volonté commune de consolider l'important travail qui s'est engagé pour accroître l'efficacité et l'efficience du service public, ainsi que pour améliorer les conditions nécessaires à la prospérité durable de notre canton.

Chancellerie d'Etat

- **Renforcer la Genève internationale en ancrant Telecom World**

Après un passage à Hong Kong en 2006, ITU Telecom World revient à Genève, du 5 au 9 octobre 2009. Le retour de cette manifestation sans équivalent (1000 exposants, 50 chefs d'Etat et de nombreux ministres y sont attendus) témoigne de la vitalité du secteur genevois des congrès.

L'enjeu de cette édition est essentiel, car la fidélisation d'ITU Telecom à Genève dépend de sa réussite et du succès du nouveau concept d'accueil développé par la Chancellerie en lien avec Geneva Palexpo et le Bureau des congrès de Genève-Tourisme. ITU Telecom World est à la fois une exposition professionnelle, un forum, un sommet intergouvernemental et une rencontre de suivi du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI).

Cet événement est aussi lié à la coopération au développement et notamment aux Objectifs du Millénaire des Nations Unies, puisque les bénéficiaires qu'il dégage pour l'Union internationale des Télécommunications (UIT) sont réinvestis dans des projets d'accès aux télécommunications dans les pays du Sud.

Ainsi, cette manifestation hors du commun bénéficie au canton, contribue à la réalisation des objectifs de l'ONU en matière de technologies de l'information et renforce le rôle de Genève comme plate-forme d'échanges et de dialogue.

Département des finances

- **Alléger la charge fiscale des familles et de la classe moyenne**

Le Conseil d'Etat déposera cet automne un projet de loi visant principalement à rendre plus équitable l'imposition des couples mariés (*splitting* intégral) et à alléger la charge fiscale qui pèse sur la classe moyenne, et en particulier sur les familles avec enfants. Le projet réduit également les inégalités qu'engendre la fiscalité genevoise actuelle entre actifs et rentiers. Il corrige certaines dérives confiscatoires de l'imposition sur la fortune dans ses modalités actuelles. Le peuple devrait être appelé à se prononcer sur ce projet en juin 2009, pour une entrée en vigueur en 2010 pour l'impôt sur les revenus et 2011 pour l'impôt sur la fortune.

- **Réformer le système de rémunération et d'évaluation des fonctions**

Le nouveau système de rémunération, subordonné au vote prochain du projet de loi par le Grand Conseil, devra être mis en œuvre dès le début de l'année 2009. Ce nouveau système, résultant d'intenses négociations avec les associations représentatives du personnel, concerne tant l'administration cantonale que les

entités subventionnées et prévoit le remplacement de la prime de fidélité par un treizième salaire avec une réforme du système des annuités.

Au cours de l'automne 2008, le *REPER* (*répertoire des emplois de référence*) sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. Le *REPER* permet de réduire drastiquement le nombre de nombres de fonctions au sein de l'Etat de Genève et parmi les institutions subventionnées soumises à la loi sur le traitement du personnel. Les 2500 fonctions actuelles seront classées en moins d'une centaine d'emplois de référence et moins de deux cents métiers.

Pour certains de ces emplois et métiers, une gradation en fonction des compétences effectives affinera le système, sur le modèle de ce qui est déjà pratiqué aujourd'hui pour les secrétaires, les comptables ou les taxateurs, par exemple (secrétaire 1, 2 et 3).

L'adoption du *REPER* donnera le signal de départ des travaux devant mener à un nouveau système d'évaluation des fonctions, qui adaptera le système actuel aux tendances lourdes de l'évolution observées au cours de la dernière décennie, tant au sein des collectivités publiques que des grandes entreprises.

• Fusionner les caisses de pension publiques et assurer leur pérennité

Le département des finances continuera à travailler sur le projet de fusion des caisses de pension publiques, préparé de concert avec les représentants employés et employeurs des caisses de pension existantes. L'objectif est d'aboutir à la présentation d'un projet de loi fixant l'organisation des nouvelles structures, et un plan commun de prévoyance pour les actuels assurés de la CIA et de la CEH. Le projet de loi fixera également les règles prévues par le projet des experts au plan fédéral, qui permet le maintien du système de financement mixte avec des cautions qui évitent que, dans quelques décennies, l'Etat soit contraint de décaisser des milliards pour garantir la pérennité des prestations.

Département de l'instruction publique

• Poursuivre le processus d'harmonisation

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil défendent leur projet sur le cycle d'orientation consacrant le retour des sections et, surtout au niveau de la scolarité obligatoire, le vaste processus d'harmonisation autour de trois projets de loi :

- harmonisation suisse,
- harmonisation romande,
- harmonisation au niveau de la pédagogie spécialisée.

A noter que le DIP a commandé un audit en été 2008. Ce dernier vient compléter un travail de fond déjà entamé sur la réorganisation de l'enseignement spécialisé, qui verra son aboutissement avec le PL 9865 sur l'intégration des handicapés et des mineurs à besoins spéciaux, adopté par le gouvernement. Ce PL anticipe les dispositions légales et l'organisation à mettre en place pour le 1^{er} janvier 2011. Le projet de loi genevois a été adopté par la commission parlementaire chargée de son examen et sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine session du parlement. L'entrée en vigueur des dispositions légales signifiera donc un changement en profondeur de l'organisation, du fonctionnement et de l'interaction entre enseignement ordinaire, prise en charge des besoins spécifiques et enseignement spécialisé, dans une perspective d'intégration.

Ces processus exigent des standards d'éducation dans quatre domaines :

- l'école obligatoire à 4 ans,
- l'enseignement d'une deuxième langue étrangère dès la 5^{ème} primaire,
- un nouveau plan d'étude romand définissant les exigences dans l'ensemble des disciplines pour les enfants de 4 à 15 ans pour l'ensemble de la Suisse romande, accompagné de manuels communs d'enseignement et de test individuels de référence (épreuves inter-cantonaux),

- la formation des enseignants du primaire et du secondaire.

Ce mouvement engagé au niveau de l'école obligatoire s'accompagne de la réorganisation de la formation professionnelle par pôles, engagée en 2008, des nouvelles exigences d'obtention de la maturité gymnasiale et de la mise en place de la maturité spécialisée.

- **Etendre le réseau d'enseignement prioritaire**

Le développement du réseau d'enseignement prioritaire sera poursuivi aux niveaux de l'enseignement primaire et du cycle. Pour mémoire, le "REP" offre un soutien renforcé aux établissements scolaires intervenant dans les régions et quartiers en rupture de mixité sociale, et prévoit l'engagement des autorités communales et cantonales à accompagner ce projet.

- **Appliquer la loi sur l'Université et la convention d'objectifs**

La nouvelle loi sur l'Université (L 10103), adoptée en juin 2008 par le Grand Conseil, devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2009. Le référendum contre la loi ayant abouti en date du 15 août, la votation populaire du 30 novembre décidera de son entrée en vigueur. La nouvelle loi sur l'Université nécessitera l'adoption de nouveaux règlements, notamment dans les domaines des finances et du personnel ainsi que de nouveaux Comités (orientation stratégique - audit - éthique et déontologie). L'unité de l'enseignement supérieur aura pour mission de travailler avec le rectorat à la mise en œuvre et au suivi de la convention d'objectifs de l'Université et à l'adaptation de la gouvernance et au suivi du développement de la HES-SO.

Département des institutions

- **Renforcer l'action de l'Etat en faveur des droits humains**

La visibilité de l'action en faveur des droits humains a été renforcée en 2008 par la création d'une direction générale des droits humains, regroupant les domaines de l'intégration des étrangères et étrangers, de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, de la prévention de la violence domestique et de la solidarité internationale. En 2009, les synergies entre les services de l'office seront développées et les politiques publiques dans les domaines concernés assurées de manière transversale, notamment dans le cadre de projets portant sur la prévention des mutilations génitales féminines, sur la prévention des mariages forcés et des crimes d'honneur et sur la traite des femmes, projet auquel la police collaborera également. Cette visibilité passera par des collaborations et liens plus serrés avec les ONG et la division IV - section des droits humains du département fédéral des affaires étrangères notamment.

- **Assurer une politique de sécurité efficace contribuant à renforcer le sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens**

Le taux de criminalité en Suisse a baissé, ces 25 dernières années, passant de 49,9 à 36,8 infractions au code pénal suisse par 1000 habitants entre 1982 et 2007. Malgré ces chiffres, issus des statistiques fédérales, cas échéant genevoises, le sentiment général de la population est que l'insécurité s'accroît. Pour répondre à cette préoccupation, le département mettra l'accent sur une action qui conjugue prévention et répression dans les domaines de compétence qui sont les siens, étant entendu que la précarisation sociale joue certainement un rôle non négligeable dans le sentiment d'insécurité. L'effectif de la gendarmerie sera augmenté pour assurer une présence accrue sur le terrain, faire face à l'augmentation des activités qui relèvent de sa compétence et renforcer les actions de proximité. L'adoption du projet de loi 10178 permettra de clarifier les missions des agents de sécurité municipaux (ASM) et d'aménager le cadre de leur collaboration avec la police cantonale et les autres services officiels, dans le but de

garantir la sécurité de tous et toutes et de développer encore davantage une politique de proximité et de prévention en accord avec les autorités communales concernées.

Département des constructions et des technologies de l'information

• Développer le périmètre Praille - Acacias - Vernets (PAV)

Suite à la reprise par le Conseil d'Etat, en décembre 2007, de la conduite du projet de développement La Praille-Acacias-Vernets (PAV), assumée jusque là par la Fondation des terrains industriels de Genève (FTI), de nouvelles conditions de mise en œuvre ont été définies. Celles-ci ont notamment permis, en 2008, le dépôt par le Conseil d'Etat d'un projet de résolution du Grand Conseil, destiné à définir les options essentielles d'aménagement du périmètre considéré. Pour 2009, l'objectif principal est le dépôt devant le Grand Conseil du projet de loi de déclassement de ce dernier, actuellement situé en zone industrielle et artisanale, qui sera accompagné d'un rapport du Conseil d'Etat au sujet de l'avancement des études thématiques (foncier, rôle du rail, sous-sol, eau, espaces publics et infrastructures routières etc.) et des études d'aménagement sectorielles indispensables à la poursuite des travaux, études qui portent en priorité sur les secteurs dits "Etoile", "Acacias" et "Grosselin". Engagées pour la plupart en 2008, ces études se poursuivront en 2009, sous la conduite du comité de pilotage politique du projet, avec la collaboration du collège d'experts constitué pour assister la direction de projet et en coordination avec les directions générales de l'Etat concernées, ainsi qu'avec les commissions consultatives compétentes.

• Agrandir le parc de logements d'utilité publique (LUP)

La Loi pour la construction de logements d'utilité publique, du 24 mai 2007 (LUP - I 4 06), vise la constitution d'ici 2017 d'un parc pérenne de logements d'utilité publique à hauteur de 15% du parc de logements locatifs. Pour atteindre cet objectif, un crédit d'investissement de 300 millions de francs sur dix ans a été voté. Si 2008 a vu les premiers nouveaux logements d'utilité publique mis en exploitation, la part du crédit utilisé en 2008 a surtout servi à l'acquisition par les Fondations immobilières de droit public (FIDP) de 806 logements détenus par la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe (FVABCGe) ainsi que de 778 logements en mains des Rentes immobilières SA (RISA), via l'acquisition du capital action de cette dernière qui devra encore être recapitalisée. Par ailleurs, les premiers LUP construits (140 logements dans le quartier de la Tambourine, à Carouge), ont été inaugurés en septembre 2008. Au surplus, en 2009, la tranche annuelle devrait permettre prioritairement d'acquérir de nouveaux terrains et de doter les opérateurs publics en fonds propres pour de nouvelles opérations.

Département du territoire

• Aménager l'avenir à l'échelle de l'agglomération

La prise en compte de la dimension régionale de notre canton demeure essentielle dans le cadre de l'objectif consistant à pouvoir accueillir, dans le cadre d'un aménagement du territoire harmonieux, deux cent mille habitants et cent mille emplois supplémentaires dans la région d'ici une vingtaine d'années.

- a) Plusieurs plans localisés de quartiers dans les périmètres d'aménagement coordonné de Frontenex - Gradelle, des Vergers et de La Chapelle - Les Sciers sont prévus d'être adoptés en 2009; le secteur des Sciers fera en outre l'objet d'un déclassement complémentaire. Le potentiel total de ces plans d'affectation avoisine 2'500 logements.

- b) Les études d'aménagement des extensions urbaines de la Plaine de l'Aire et de Bernex-Est, qui s'inscrivent dans le plan directeur cantonal, seront poursuivies en 2009, simultanément à l'élaboration et à l'adoption des modifications de limites de zone et en coordination avec les (PACA). Potentiel de ces zones: plus de 4'000 logements, des activités et des équipements publics.
- c) En 2008, le Grand Conseil a approuvé le déclassement en zone de développement des Communaux d'Ambilly, alors que la commune de Thônex et le Conseil d'Etat ont adopté un plan directeur de quartier prévoyant la réalisation de 1'200 logements les 15 prochaines années. Un plan localisé de quartier sur la première pièce urbaine, sous forme de projet-test, devrait être adopté en 2009.
- d) Les projets de plus petite taille contribuent cependant de manière significative à l'accroissement de l'offre pour le logement, les activités et les équipements publics. Durant l'année 2008, en excluant les procédures relatives aux périmètres cités ci-dessus, une quinzaine de modifications de zones et une vingtaine de plans localisés de quartier, qui permettront notamment de construire environ 1'800 logements, auront été adoptés. L'effort sera poursuivi en 2009, avec la mise au point et l'approbation, pour une part substantielle de ces plans, d'une quarantaine de modifications de zones et d'une quarantaine également de plans localisés de quartier, d'un potentiel global supérieur à 6'000 logements.

- **Agir efficacement pour l'environnement et la qualité de l'air**

Genève a adopté début 2007 le principe de la "société à 2000 watts", puis le plan directeur de l'énergie 2005-2009, lequel matérialise cet engagement qui entre dans sa phase de concrétisation. Pour ce qui est de la qualité de l'air, le nouveau plan de mesures d'assainissement de l'air 2003-2010 introduit des mesures innovantes, parmi lesquelles figure en priorité l'introduction d'un périmètre de restriction du trafic motorisé au centre ville. Cette mesure nécessitera de conduire, en 2009, des études concernant à la fois les aspects juridiques, de gestion de la circulation, de l'impact financier sur la population et les entreprises concernées. Enfin, la mise en œuvre du Plan de gestion des déchets 2008-2012 doit permettre de recycler 50% des déchets urbains, 85% des déchets de chantier et 70% des déchets produits par l'Etat. De surcroît, il prévoit de valoriser 30% des matériaux d'excavation.

Département de la solidarité et de l'emploi

- **Accélérer le retour à l'emploi**

La nouvelle loi sur le chômage continuera de déployer ses effets en 2009. Elle agit en priorité sur la rapidité de la réponse institutionnelle au chômage et permet aux chercheurs d'emplois de reprendre pied plus tôt dans le marché du travail. En une année, la durée moyenne du chômage a déjà baissé de quelque 18%, et cette baisse doit se poursuivre en 2009. Le canton peut ainsi centrer ses efforts sur les chômeurs les plus fragilisés, grâce à l'amélioration du dispositif des allocations de retour en emploi, au développement des emplois de solidarité et à la mise à disposition de chômeurs de très longue durée de mesures novatrices (expérience Hestia).

- **Clarifier les rapports entre l'Etat et les EMS**

L'année 2009 devrait permettre, grâce au projet de révision de la loi sur les établissements médico-sociaux (EMS), de simplifier et clarifier les rapports et les flux financiers entre les EMS et l'Etat. On rendra à ce secteur la sérénité indispensable à sa mission d'encadrement de personnes âgées fortement dépendantes.

- **Lutter contre les effets de seuil et soutenir les familles**

La nouvelle loi sur les allocations familiales renforcera le soutien aux familles, en particulier à celles de trois enfants et plus. La réinsertion doit aussi être renforcée par un train de lois visant à réduire les effets de seuil, en matière de subsides pour les primes de l'assurance maladie et de calcul des seuils donnant droit à l'aide sociale. Ces deux nouvelles mesures supprimeront des effets pervers qui pénalisent aujourd'hui les ménages dépassant de justesse les seuils de revenus donnant droit à l'aide sociale. La baisse du nombre de dossiers à l'aide sociale depuis 2007 devrait ainsi pouvoir se confirmer dans la durée, attestant la capacité de réinsertion de notre canton.

Département de l'économie et de la santé

- **Consolider les instruments de promotion économique et renforcer la politique touristique cantonale**

La concrétisation en 2009 d'une promotion économique exogène commune à toute la Suisse occidentale pour la prospection d'entreprises à l'étranger, de même que le développement d'un guichet unique pour les entreprises à Genève, sont autant d'instruments indispensables pour offrir des conditions de développement durable et diversifié dont Genève peut être un centre névralgique.

Le tourisme est une branche économique d'importance pour Genève, par laquelle notre canton se donne les moyens de se profiler comme une destination de choix dans l'offre touristique mondiale, tant pour ce qui concerne le tourisme de villégiature, le tourisme d'affaires que l'éco-tourisme. En 2009, l'établissement d'un contrat de prestations, entre la Fondation pour le tourisme et Genève-Tourisme, permettra de piloter efficacement la politique touristique cantonale.

- **Améliorer la qualité et l'accès aux soins**

a) Par le déploiement du réseau communautaire d'informatique médicale (projet e-toile), qui vise une amélioration substantielle de la qualité et de l'accès aux soins. L'implication de partenaires privés de l'économie dans ce projet démontre la capacité d'entraînement de notre canton dans des projets qui touchent différents domaines d'activités que l'on pourrait, a priori, croire cloisonnés, mais qui sont, en réalité, interconnectés.

b) Par la collaboration renforcée en matière sanitaire entre les cantons de Vaud et Genève, qui ont signé en 2008 deux accords supplémentaires (relation financière inter-cantonale et possibilité d'opérer des patients genevois à Nyon dans le domaine de la chirurgie orthopédique), ou entre Genève et les régions françaises frontalières.

c) Par la mise en œuvre d'un réseau cantonal de soins, concrétisé par la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (votée à l'unanimité du Grand Conseil). Ce réseau est l'expression d'une volonté d'efficience maintes fois manifestée par la population. En 2009, il s'agira de mettre en place son application, en élaborant les outils communs à toutes les institutions du réseau de soins, l'organisation du dispositif et les procédures d'accès aux soins et d'orientation.

- **Simplifier les démarches administratives pour le commerce**

Le DES s'est engagé à simplifier le processus, les procédures et le dispositif législatif, afin de faciliter l'essor du commerce. Après avoir donné naissance au service du commerce - ce qui a sensiblement amélioré la qualité des prestations délivrées au public et aux professionnels, comme en témoigne d'ailleurs l'exercice réussi de l'Euro 2008 - il s'agit, dès 2009, de simplifier les taxes, et de revoir le carcan législatif (loi sur les taxis, loi-cadre sur le commerce, etc.).